MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DES SPORTS

sésame FORMATION EMPLOI ANIMATION SPORT

Direction des sports
Sous-direction de la sécurité, des métiers de l'animation et du sport & de l'éthique
Bureau des métiers de l'animation et du sport

Personne chargée du dossier :
Katia TORRES
mél : katia.torres@sports.gouv.fr
Tél : 01 40 45 90 81

Direction de la jeunesse, de l'éducation
populaire et la vie associative

ACTUALISATION pour 2020 des annexes de l'INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DS/DS.C3/2019/92 du 25 mars 2019 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2019

L'instruction susmentionnée étant à caractère pluriannuel, son contenu reste valable pour l'année 2020. Cette note précise les actualisations du dispositif SESAME en 2020 : augmentation du pourcentage de jeunes éligibles sur critères sociaux (dans la limite de 25% du nombre d'entrants), ventilation régionale des crédits et des objectifs, renouvellement de l'appel à projets « expérimentations », utilisation du logo, dates de reporting statistique.

Annexes :

1. **Les publics éligibles** avec une augmentation du pourcentage de jeunes éligibles sur critères sociaux (dans la limite de 25% du nombre d'entrants)
2. **La synthèse des expérimentations soutenues en 2019**
3. **La ventilation régionale des crédits SESAME 2020**
4. **La répartition régionale des objectifs 2020**
5. **Communication, évaluation nationale et reporting statistique**

Pour le directeur des sports,

La sous-directrice de la sécurité,
des métiers de l'animation et du sport
& de l'éthique (DS3)

Christine LABROUSSE

Pour le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Le sous-directeur de l'éducation populaire

Mathias LAMARQUE

ANNEXE 1 :

Public éligible au dispositif SESAME

➢ **Des critères d'âge (impératifs) :**

16-25 ans révolus

Et 16-30 ans non révolus pour les personnes reconnues en situation de handicap

ET

➢ **Des critères géographiques :**

- Quartiers de la politique de la ville – QPV (liste / cartographie), dont quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU - arrêté du 29/04/2015).
- Commune des zones de revitalisation rurale – ZRR (arrêté du 22/02/2018 / cartographie) et bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en zone de revitalisation rurale – ZRR (liste téléchargeable sur PACo ou sur OSIRIS – rubrique « Mes documents »),
- Communes des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité (cartographie)

OU

➢ **Des critères sociaux** *(dans la limite de 25% du nombre d'entrants) :*

- **Jeunes sans soutien familial** (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie).

Dans l'annexe n°2 de l'instruction n°2017/21 DGEFP/MIJ il est précisé :
« Est considéré sans soutien familial :

- *Un jeune constituant un foyer fiscal autonome non-imposable ;*
- *Un jeune membre d'un foyer fiscal non imposable ;*
- *Un enfant de foyer bénéficiaire du RSA ;*
- *Un jeune membre d'un foyer fiscal imposable se déclarant en rupture familiale ».*

- **Bénéficiaires de la Garantie Jeunes**
- **Résidents en Foyer de Jeunes Travailleurs**
- **En cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2e Chance[1] ou Centre Epide[2]**
- **Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)**
- **Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur**
- **Réfugiés**

A noter : les DRJSCS restent garantes de la mise en œuvre du dispositif SESAME et du maintien de son action en direction des jeunes les plus en difficultés. Pour permettre au dispositif SESAME de répondre aux spécificités d'un territoire, un élargissement aux publics ci-dessus spécifiés est possible. Cette ouverture devra conserver un caractère dérogatoire **et ne pas dépasser 25% du nombre d'entrants**.

[1] E2C : https://reseau-e2c.fr/
[2] Epide : http://www.epide.fr/

ANNEXE 2 :

La synthèse des expérimentations SESAME soutenues en 2019

Appel à projets « Actions innovantes au service de la qualité des parcours » dans le champ du sport et de l'animation socioculturelle

17 projets déposés ; 5 non éligibles (non validés par la DR) ; 9 projets retenus.

Région	Titre	Opérateur	Descriptif
Bourgogne-Franche Comté	Construire son engagement dans un parcours de formation	Trajectoires Formation	Proposer un parcours de validation du parcours de formation (validation du projet, immersion en structure, recherche de financement,...)
Bretagne	développement de la qualité de l'accompagnement social et professionnel au service du projet du jeune	DR Bretagne / UFOLEP	Accompagnement renforcé et social dans le parcours
Ile de France	Insertion professionnelle dans le sport pour des personnes réfugiées	Kabubu	mise en place de 2 parcours (remobilisation par le sport et insertion dans le sport) avec partenariat asso Kolone et PSL Paris
Martinique	Passeport bleu	DJSCS Martinique	pré-filière d'accès aux métiers de la plongée subaquatique
Nouvelle Aquitaine	Journée d'intégration et camp régional SESAME	INSUP	renforcement de l'adhésion au parcours de préformation en proposant 2 temps collectifs
Nouvelle Aquitaine	Préformation-immersion en Lot et Garonne	Academia	Repérage de nouveaux publics (public PJJ et jeunes en situation de handicap), la mise en place d'un parrainage avec des anciens bénéficiaires de la préformation SESAME, le développement de l'immersion et le suivi d'éducateurs afin de renforcer la qualité des parcours de préformation et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue du SESAME.
Nouvelle Aquitaine	Evolution de l'accompagnement suite à évaluation	Esprit Sport Limousin	Identification des jeunes et pré-positionnement ; Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue du parcours SESAME
Occitanie	UFO'Work : incubation socio-sportive	UFOLEP 30	Parcours coordonné en 3 étapes : repérage, formation et emploi. Articulation avec service civique et mobilité européenne. Partenariats pour appréhension globale du jeune.
Occitanie	Accompagnement individualisé de jeunes en zone de montagnes	Paasport09	Partenariat innovant SESAME-IAE-GE

Le soutien d'expérimentations sous forme d'appel à projets lancé en 2018 et reconduit en 2019 montre sa pertinence en matière d'innovation et d'essaimage au service du déploiement du dispositif SESAME.

Afin de poursuivre ce soutien à des démarches d'innovation sociale et pédagogique, un nouvel appel à projets (doté d'une enveloppe globale de 100 000€) sera lancé avant la fin du 1er semestre 2020.

ANNEXE 3 :

La ventilation régionale des crédits SESAME

Régions	PART REGIONALE	CREDITS 2020 SESAME BOP 219	CREDITS 2020 SESAME BOP 163*	TOTAL
AUVERGNE - RHONE ALPES	9,7%	250 109 €	87 000 €	337 109 €
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	6,7%	172 762 €	60 000 €	232 762 €
BRETAGNE	1,7%	43 836 €	15 000 €	58 836 €
CENTRE VAL DE LOIRE	5,8%	149 555 €	52 000 €	201 555 €
CORSE	0,9%	23 207 €	6 000 €	29 207 €
GRAND EST	9,9%	255 266 €	88 000 €	343 266 €
HAUTS-DE-FRANCE	6,4%	165 017 €	57 000 €	222 017 €
ILE DE FRANCE	13,5%	348 103 €	122 140 €	470 243 €
NORMANDIE	3,3%	85 082 €	29 000 €	114 082 €
NOUVELLE-AQUITAINE	14,4%	371 300 €	129 000 €	500 300 €
OCCITANIE	13,4%	345 535 €	120 000 €	465 535 €
PAYS DE LA LOIRE	2,5%	64 464 €	22 500 €	86 964 €
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR	5,7%	146 977 €	51 500 €	198 477 €
GUADELOUPE	0,3%	20 000 €	6 000 €	26 000 €
GUYANE	2,9%	38 863 €	26 000 €	64 863 €
LA REUNION	1,4%	54 403 €	12 500 €	66 903 €
MARTINIQUE	0,2%	20 000 €	6 000 €	26 000 €
MAYOTTE	1,3%	33 521 €	11 500 €	45 021 €
Expérimentations régionales		100 000 €		
TOTAL	100,0%	**2 588 000 €**	**901 140 €**	**3 489 140 €**

*Sur l'enveloppe SESAME 2020 (BOP 163 et BOP 219) est appliqué un principe de réserve de précaution (environ 4%). Le reliquat étant susceptible d'être versé en fin d'année.

ANNEXE 4 :

La répartition régionale des objectifs 2020

Régions	objectif du nombre de jeunes SESAME en 2020*		
	SPORT	ANIMATION	TOTAL
	Nb jeunes	Nb jeunes	Nb jeunes
AUVERGNE - RHONE ALPES	73	24	97
BOURGOGNE - FRANCHE COMTE	49	17	65
BRETAGNE	13	4	17
CENTRE- VAL DE LOIRE	44	15	58
CORSE	7	2	9
GRAND-EST	74	25	99
HAUTS-DE-France	48	16	64
ILE DE FRANCE	102	34	136
NORMANDIE	25	8	33
NOUVELLE-AQUITAINE	108	36	144
OCCITANIE	101	34	135
PAYS DE LOIRE	19	6	25
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	43	14	57
GUADELOUPE	2	1	3
GUYANE	22	7	29
LA REUNION	11	4	14
MARTINIQUE	2	1	3
MAYOTTE	10	3	13
TOTAL	750	250	1 000

*nombre de jeunes entrants en 2020 : jeunes intégrant le dispositif SESAME en 2020 (avec notification d'entrée)

ANNEXE 5 :

Communication / Evaluation nationale / Reporting

1. Communication

Fort de son succès, le dispositif SESAME est mobilisé par de nombreux partenaires pour accompagner des parcours d'insertion de jeunes. Afin de renforcer la visibilité et la traçabilité du dispositif, un logo et une charte graphique ont été créés. Ils devront figurer sur l'ensemble des nouveaux outils de communication des services déconcentrés et des partenaires.

A défaut de modifier les outils existants de promotion, vous vous assurerez qu'a minima la charte graphique du ministère (Marianne + timbre bi-ministériel) avec la mention « SESAME » est bien respectée sur l'ensemble des outils de communication.

2. Evaluation nationale

Mis en place en 2015, il était nécessaire de lancer une évaluation « in itinere » du dispositif SESAME. En complément du bilan quantitatif réalisé deux fois par an par le ministère des Sports, cette évaluation s'est portée sur la mise en œuvre du dispositif d'un point de vue qualitatif, sur les deux volets d'analyse suivants :

- Adéquation et impact du dispositif sur les bénéficiaires entre 2015 et 2017
- Qualité et pertinence des modalités d'organisation, de mise en œuvre et de pilotage du dispositif dans les territoires.

L'objectif de cette évaluation était également d'ancrer le dispositif SESAME dans la durée (SESAME fait partie des mesures Héritage JOP 2024) et de le faire évoluer pour répondre aux enjeux d'une insertion de qualité dans les métiers d'encadrement dans l'animation et le sport.

Les conclusions et les préconisations, élaborées en lien avec les évaluations territoriales et les apports des correspondants régionaux, ont été finalisées et diffusées auprès des services déconcentrés et des membres du comité de pilotage début 2020.

Une réflexion autour des préconisations issues de l'évaluation sera menée avec les correspondants régionaux courant 2020.

3. Reporting statistique

L'engagement financier renforcé de l'Etat nécessite un suivi périodique exhaustif sur la mise en œuvre du dispositif et l'utilisation des crédits engagés.
Des travaux de construction d'un outil commun de gestion et de suivi sont poursuivis sur l'année 2020, afin de faciliter ce nécessaire suivi.

En attendant la mise en place de cet outil commun, un support de reporting statistique et financier à compléter sera transmis aux DR(D)JSCS et DJSCS à deux reprises au cours de l'année 2020 : point de situation à fin juin et bilan à fin décembre.

Les éléments statistiques seront à transmettre au ministère (direction des sports / bureau des métiers de l'animation et du sport) pour le 31 juillet 2020 et le 31 janvier 2021 par voie électronique.